

Conseil Municipal du 11 décembre 2023

à 18h00

N°ordre 21
N° identifiant 2023-0237

Titre Attribution de subventions aux structures œuvrant dans le domaine de la démocratie, de la citoyenneté et du fonctionnement institutionnel

Rapporteur(s) Mme Alexandra BESNARD
Date de la convocation 04/12/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance Théo SAGET

PJ.
tableau subvention

Membres en exercice 0
Quorum 27

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants _____ Mandataires _____

Observations L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1, 55 à 56, 2 à 35 et 37 à 54.
La 36 est retirée.

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Ressources
------------------	--

Le second Contrat territorial pour l'accueil et l'intégration (CTAI) de Poitiers, signé le 20 octobre 2023, poursuit les efforts de mise en œuvre d'actions concrètes à l'attention des personnes bénéficiaires de la protection internationale et primo-arrivantes sur le territoire.

À l'image du précédent CTAI, il se décompose en deux volets l'un concernant les personnes bénéficiaires de la protection internationale (Ville de Poitiers), l'autre concernant les personnes primo-arrivantes (Toit du Monde).

Contrairement au premier CTAI, l'attribution des subventions réunira les deux volets. Ainsi, le montant global s'élève à 213 275 €. Le budget alloué se répartit comme suit :

- 153 275 € au titre des actions de la Ville de Poitiers (déploiement des actions en direction des personnes bénéficiaires de la protection internationale – BPI), incluant une contribution de 10 500 € au titre de la politique d'hospitalité,
- 60 000 € au titre des actions menées par le Toit du Monde au profits des primo-arrivants.

Dans le cadre du volet porté par la Ville, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé pour inviter les partenaires à développer des dispositifs innovants en matière d'accès au logement, à la formation linguistique, à l'emploi, aux soins, aux droits et aux pratiques sportives et culturelles. L'AMI encourageait le développement d'actions dédiées à l'apprentissage et à la participation citoyenne, nouvel axe du CTAI.

Cette année, sept projets ont été retenus, couvrant l'ensemble des thématiques énoncées précédemment.

La présente délibération invite également le Conseil municipal à soutenir l'association Réseau Éducation Sans Frontières (RESF 86). Cette subvention exceptionnelle vise à renforcer les comités de soutien pour collecter des fonds et trouver des solutions d'hébergements les enfants et les familles les plus vulnérables.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé de donner votre accord sur l'attribution des subventions conformément au tableau annexé

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Théo SAGET

RESULTAT DU VOTE	
------------------	--

Mise en ligne le			
Date de réception en préfecture		Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	7.5	Subventions
-------------------------	-----	-------------